

Produit

T.EN LEVERAGE FRANCE 2026

Un Compartiment de T.EN SHARES FRANCE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000209769 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/04/2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce Compartiment arrive à échéance le 30/07/2031, sa liquidation interviendra dans les meilleurs délais après la date d'échéance. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du Compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE à formule.

Objectifs : En souscrivant à T.EN Leverage France 2026 (le « Compartiment »), vous investissez dans un compartiment de FCPE à formule créé à l'occasion de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe TECHNIP ENERGIES, prévue le 30/07/2026.

L'objectif est de vous faire bénéficier pour chaque part (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables) jusqu'à la date d'échéance 30/07/2031 ou en cas de sortie anticipée :

- d'une garantie de votre apport personnel, ainsi que
- du montant le plus élevé entre un rendement capitalisé de 4% par an sur votre apport personnel et, un coefficient multiplicateur de la hausse moyenne protégée du cours de l'action TECHNIP ENERGIES (l'« Action »). L'éventuelle hausse moyenne protégée du cours de l'Action est égale à la différence positive ou nulle entre la moyenne des relevés mensuels et le Prix de Référence. Le Prix de Référence sera déterminé le 16 juin 2026 et désigne la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action TECHNIP ENERGIES constatés lors des 20 jours de bourse précédant cette date. Le Prix de Souscription des actions TECHNIP ENERGIES sera égal à 80% du Prix de Référence. La performance sera toutefois calculée sur la base du Prix de Référence ; vous ne bénéficierez donc pas de la décote.

Pour y parvenir, le Compartiment est investi en actions TECHNIP ENERGIES et a conclu une opération d'échange (l'« Opération d'Echange ») avec Société Générale.

Des instruments financiers à terme (notamment l'Opération d'Echange) ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion. Pour plus de précisions sur la formule (définition de l'Opération d'Echange, calcul de la hausse moyenne à l'échéance ou en cas de sortie anticipée, etc.), veuillez vous reporter au règlement du FCPE.

Dans certains cas de résiliation de l'Opération d'Echange, la valeur de résiliation en cours de vie sera fonction des paramètres de marché. Dans ce cas, vous recevrez une somme différente de la valeur garantie à l'échéance, qui pourra être inférieure ou supérieure à ce montant. Ces cas figurent dans le règlement du FCPE.

Le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux Actions figurant à son actif ; en cas d'insuffisance de liquidité avérée du prêt-emprunt tel que définie dans le règlement, le Conseil de surveillance n'exercerait pas l'ensemble des droits de vote attachés aux Actions figurant à son actif.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon mensuelle, les opérations de rachat sont exécutées chaque mois, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Tous les avantages listés ci-dessous s'entendent avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables et pour autant que l'Opération d'Echange n'ait pas été résiliée et/ou qu'aucun ajustement prévu dans l'Opération d'Echange n'ait été mis en œuvre.

Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
<p>Le Porteur de Parts reçoit, tant à l'échéance qu'en Cas de Sortie Anticipée, le montant de son apport personnel ainsi que le montant le plus élevé entre un rendement capitalisé de 4% par an sur son apport personnel et, un coefficient multiplicateur de 9,2 fois la hausse moyenne protégée du cours de l'action TECHNIP ENERGIES.</p> <p>Dans le cadre de l'effet de levier, un complément bancaire permet d'investir pour le compte du Porteur de Parts 10 fois son apport personnel. 60 dates de relevés sont prévues, ce qui permet de lisser le calcul de la hausse moyenne protégée éventuelle.</p> <p>En cas de baisse à une date de relevé mensuel du cours de l'action Technip Energies en dessous du Prix de Référence, le cours de l'action Technip Energies pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal à ce Prix de Référence. Ainsi, la baisse du cours de l'Action en dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la hausse moyenne protégée éventuelle de l'Action.</p>	<p>Le Porteur de Parts renonce aux dividendes et autres droits et produits des actions TECHNIP ENERGIES, ainsi qu'au bénéfice direct de la décote.</p> <p>Le Porteur de Parts ne bénéficiera pas totalement de la hausse finale éventuelle du cours de l'action TECHNIP ENERGIES, la performance lui revenant dépendant de la hausse moyenne du cours de l'Action constatée sur l'ensemble de la période de détermination de la hausse moyenne protégée éventuelle, si plus élevée que le rendement capitalisé de 4% par an sur son apport personnel.</p> <p>En cas de résiliation de l'Opération d'Echange ou de mise en œuvre d'un ajustement prévu dans l'Opération d'Echange, la valeur des Parts sera fonction des paramètres de marché. En cas de résiliation par la Société de gestion, le Porteur de Parts pourra recevoir un montant inférieur à son Apport personnel.</p> <p>Du fait du principe du calcul de la moyenne, la hausse moyenne de l'Action peut s'avérer inférieure à la hausse de l'action TECHNIP ENERGIES constatée à la Date de Sortie Anticipée t ou à l'échéance.</p>

Vous trouverez des illustrations de la formule de ce compartiment à l'article 3 – Orientation de la gestion du règlement du FCPE T.EN Shares France.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

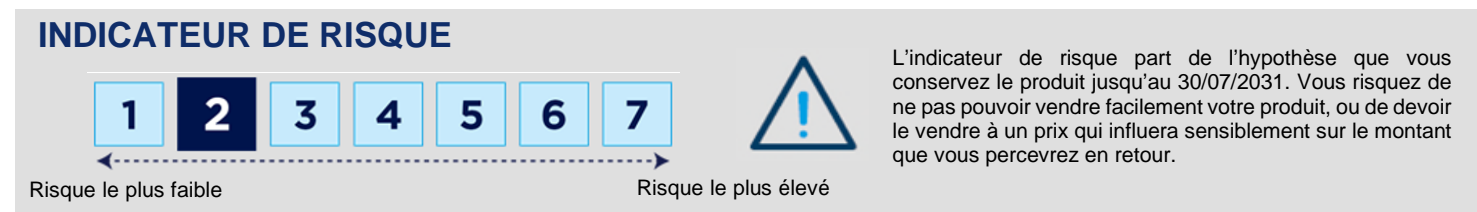
La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur www.amundi-ee.com.

La valeur liquidative à l'échéance sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Garant : SOCIETE GENERALE

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre apport personnel. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché pourrait ne pas être appliquée dans certains cas exceptionnels d'ajustements et/ou de résiliation de l'Opération d'Échange dans les conditions prévues au règlement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE T.EN Shares France.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement de 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	4% minimum. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 400 €	12 167 €
	Rendement annuel moyen	4,0%	4,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 400 €	21 748 €
	Rendement annuel moyen	4,0%	16,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	36 076 €	108 359 €
	Rendement annuel moyen	260,7%	61,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	100 661 €	307 440 €
	Rendement annuel moyen	906,6%	98,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Le rendement minimum est garanti sauf dans certains cas exceptionnels d'ajustements et/ou de résiliation de l'opération d'échange, indiqués dans le règlement du FCPE.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	8 €	434 €
Incidence des coûts annuels**	0,1%	0,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 61,18% avant déduction des coûts et de 61,05% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	8 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Compartiment. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce Compartiment est créé dans le cadre du Plan d'épargne du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et autres bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 3 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.